



INFORMATIONS MUNICIPALES OUERRE



Numéro 91

Mars 2018

<http://www.chez.com/ouerre/>



ÉDITORIAL

Au mois de mars, nous faisons le budget de la commune que nous devons voter avant le 15 avril. Plusieurs projets sont en cours d'étude en matière d'investissement.

Nous allons probablement réaliser le réaménagement de l'espace autour de la mairie. Depuis deux ans nous y réfléchissons avec l'aide d'un cabinet spécialisé : « la Fabrique du Lieu » et d'un géomètre : le cabinet Faisant-Forteau. Plusieurs idées sont sous-jacentes à ce projet :

- Agrandir l'espace utile en intégrant le terrain communal attenant à l'arrière de la mairie,
- Aménager de façon à pouvoir réaliser des manifestations communales en extérieur, à proximité de la salle polyvalente,
- Créer des espaces de jeux ou de détente,
- Garder un caractère verdoyant et arboré donnant à l'espace extérieur de la mairie le caractère d'un parc.

Nous avons saisi l'opportunité de dispositifs régionaux et départementaux : ils nous permettent d'espérer des financements de 60%.

Comme chaque année, il nous faut faire des travaux de voirie. La remise en état de la voirie est un problème permanent dans notre commune éclatée avec des hameaux. Cette année, nous avons en projet de rénover totalement la rue des sablons qui donne accès au parking de la mairie. Ce chemin est dans un état lamentable. Nous repoussons les travaux depuis plusieurs années et il nous semble cohérent de les faire en même temps que l'aménagement du site de la mairie.

Le Maire, Christian Matelet



**Conférence
Mercredi 7 mars**

OUERRE
Salle polyvalente
16h Entrée gratuite

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

DANGER !

Cette année, les chenilles processionnaires ont massivement envahi nos pins. Attention : ces chenilles constituent un grave danger pour les humains et pour les animaux (surtout les chevaux et les chiens). Les poils des chenilles sont très urticants et leur seul contact avec un œil peut rendre aveugle, un animal peut avoir la langue nécrosée et en mourir sous quelques jours.

Il est impératif de détruire les nids (cocons) et de lutter contre la propagation des chenilles. Pour agir efficacement il faut comprendre le cycle de vie des chenilles. En ce moment, période hivernale, les chenilles sont au repos et attendent le réchauffement printanier pour sortir du cocon et descendre en procession le long du tronc, pour s'enterrer. C'est avant leur descente qu'il faut intervenir. Couper les extrémités des branches sur lesquelles il y a des nids (se protéger avec un masque respiratoire, une protection oculaire et veiller à la sécurité des personnes alentour). Ensuite brûler (impératif) ces branches et ces nids, sinon, les chenilles s'échappent et retournent à leurs aventures. Pour cette opération, on peut faire appel à une entreprise spécialisée. Un cocon qui tombe dégage des poussières très irritantes, et reste dangereux. Période conseillée : Avant mi-mars car, selon les températures, le processus de réveil et de descente risque de s'amorcer...

Une autre solution consiste à placer des pièges autour des arbres contaminés : Le principe consiste à bloquer la descente des chenilles, et à les diriger vers un sac plastique, garni de terre. Une fois arrivées au fond du sac, les chenilles chercheront à s'y enterrer. Après quelques semaines, on retire le sac, et on prend soin de brûler son contenu (terre+chenilles). On peut réutiliser plusieurs fois ces pièges. L'avantage est qu'on ne mutile pas les arbres en coupant leurs extrémités contaminées. L'inconvénient, outre le prix, est que le procédé n'est pas efficace à 100%. On laisse les pièges en place de janvier jusqu'à début mai, pour ne pas rater les « retardataires », ensuite brûlage.

Fin mai à début septembre : piégeage des papillons. La pose de pièges à phéromone de synthèse consiste à attirer les papillons mâles présents sur le secteur pendant la période de vol, réduisant ainsi les accouplements et le nombre de pontes potentielles.

Autre moyen de lutte : Installer des nichoirs adaptés aux mésanges, ces oiseaux sont connus pour être des prédateurs efficaces de chenilles processionnaires, elles sont capables de perforer les nids pour capturer les chenilles.

L'efficacité sera plus importante si tous les habitants d'une même zone mènent cette lutte ensemble et ceci chaque année !



Après la pluie, la neige !...

En cas de neige le dégagement des routes est une préoccupation majeure ! Le Département se charge de faire dégager, même pendant la nuit, les routes départementales enneigées. Il fait principalement appel à des cultivateurs pour le faire, il les a équipés en matériel et finance leur temps de travail. Suivant un plan d'intervention, ils interviennent dès qu'ils sont réquisitionnés.

Pour notre secteur c'est M. Hélix de Mérangle qui est missionné par le Conseil Départemental. Je profite de ces lignes pour le remercier publiquement, pour la qualité de son travail d'abord, mais aussi parce qu'il me propose lorsqu'il a fini sa mission de dégager les voies communales, alors qu'il a parfois travaillé toute la nuit. C'est très précieux pour les habitants...

En cas de verglas, nous sommes équipés d'une saleuse. Notre employé communal intervient à ma demande et surtout préventivement dans les côtes, en évitant cependant de répandre du sel dans toute la nature.

Enfin il ne faut pas oublier le travail des habitants que nous sommes. Il nous faut bien déblayer devant notre porte. Alors, s'il vous plaît, un peu de solidarité entre voisins, surtout à l'égard des personnes qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes...

Christian Matelet

Rythmes scolaires

Pour la prochaine année scolaire les effectifs devraient être stables. La création de la sixième classe à Marsauceux a été validée avec la confirmation du poste d'enseignant créé l'an dernier pour un an.

Le retour à la semaine de 4 jours d'école étant autorisé à titre dérogatoire pour la prochaine rentrée scolaire, ce sujet fait l'actualité depuis quelques semaines. Pour ma part j'aurais souhaité que cette opportunité soit l'occasion d'une évaluation un peu sérieuse des apports de la semaine de 4 jours et demi, et des difficultés rencontrées. Je regrette que malheureusement des arguments prenant peu en compte l'importance de la scolarité ont souvent prévalu. J'ai eu l'occasion de le dire localement.

Pour notre Regroupement Pédagogique de Ouerre Marsauceux, la demande de retour à la semaine de 4 jours a été majoritaire, par 7 voix contre 5 au Conseil syndical, et par 12 voix contre 8 au Conseil d'école. La décision finale dépendra de l'inspecteur d'Académie.

Christian Matelet

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue dans la Commune à Mme et M. SIMON 7 rue de la grangellerie à Fontaine.

Nous rappelons à tout nouvel arrivant, qu'il soit locataire ou propriétaire, qu'il est invité à se présenter en Mairie pour se faire connaître et pour bénéficier des prestations offertes aux habitants (Arbre de Noël, Repas des aînés...).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS 2018 :

Mercredi 7 : 16h Conférence de Michel Merckel « Les femmes et la grande guerre », Salle d'Ouerre

Vendredi 16 : 18h30 Soirée costumée de l'Amicale des Parents d'élèves, Salle de Marsauceux

Dimanche 18 : 14h Concours de Belote du Comité des fêtes, Salle d'Ouerre

Dimanche 18 : 17h30 Concert de l'Ensemble vocal Résonances, Eglise d'Ouerre

AVRIL 2018 :

Dimanche 8 : 12h Repas des Aînés, Salle d'Ouerre

MAI 2018 :

Mardi 1er : 8h-17h Foire à la puériculture de l'Amicale des Parents d'élèves, Salle de Marsauceux

Mardi 8 : 9h45 Commémoration de la capitulation allemande, Cimetière d'Ouerre

JUIN 2018 :

Samedi 9 : 19h Méchoui du Comité des fêtes, Salle d'Ouerre

CONCERT



L'Association « Ensemble vocal Résonances » organise un concert

à l'église d'Ouerre
dimanche 18 mars 2018 à 17h30.

L'œuvre VIA CRUCIS de Franz Liszt évoque les 14 stations du Chemin de Croix. D'une écriture atypique, disparate et riche, il en émerge une très grande fragilité.

L'ensemble vocal de 35 choristes, dirigé par Sébastien Bouvet, chef de chœur, est accompagné par le pianiste François Cornu et le baryton Jean-François Lefebvre. Le concert sera illustré par une création vidéo.

Une expérience à vivre absolument.

Plein Tarif : 12€ / Tarif réduit 9€

État civil

Naissances :

Charlie GROCH née le 30/1/2018

Décès :

Françoise TANGUY veuve DERUYANT le 31/1/2018

Denise GALAND le 26/2/2018